

08.01.2008 - 14:56 Uhr

Les milieux économiques veulent encore plus de cadeaux fiscaux ! Très rares sont les PME favorables au « paquet fiscal n°2 »

Bern (ots) -

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100003695> -

Selon les informations de Monsieur Gerold Bühler, le président d'économiesuisse, la réforme de l'imposition des entreprises II enthousiasme peu les petites et moyennes entreprises, lesdites PME. En effet, malgré une propagande intensive, seul 0,3 pour cent des PME se déclarent prêtes à soutenir le comité favorable à cette réforme. Pas étonnant, si l'on sait que la majorité parlementaire a largement surchargé cette réforme, comme cela avait d'ailleurs été le cas en son temps avec le premier paquet fiscal jeté par-dessus bord en votation populaire. Au centre de cette réforme, sur laquelle nous nous prononcerons le 24 février prochain, on ne trouve pas ces allègements aujourd'hui incontestés en faveur des PME, mais des cadeaux fiscaux injustifiés, destinés uniquement à de gros actionnaires. Ce ne peut pas être dans l'intérêt des PME, car leurs propriétaires, sérieux, ne sont quand même pas fous (www.pas-fou.ch).

Le faible écho rencontré par son « paquet fiscal n°2 » n'a toutefois pas empêché le président d'économiesuisse de déjà annoncer des demandes de cadeaux fiscaux supplémentaires. Des détails - par exemple quant à l'ampleur de ces cadeaux pour les nanti(e)s - seront donnés le soir du 24 février, après le scrutin, a précisé Monsieur Bühler lors de la conférence de presse organisée le 8 janvier par son comité de soutien à cette réforme. Bien sûr, pour autant qu'il n'ait pas oublié le peuple dans ses réflexions... Le « paquet fiscal n°2 » peut en effet connaître le même sort que son prédécesseur, le « n°1 ».

Contact:

Daniel Lampart (031 377 01 16), économiste en chef de l'USS, et Pietro Cavadini (079 353 01 56), responsable des campagnes de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100552422> abgerufen werden.